



Initiative sur la cyberinfrastructure

Premier défi

Deuxième concours

Instructions pour préparer un avis d'intention

Mars 2017

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 – INTRODUCTION	2
Système de gestion des contributions de la FCI	2
Échéance	2
CHAPITRE 2 – DIRECTIVES RELATIVES AUX PIÈCES JOINTES	3
Formulaires électroniques	3
Format des pièces jointes	3
Taille et marges du papier	3
Police de caractères et interligne	3
Pagination	3
En-têtes et pieds de page	3
Format et taille des fichiers :	3
Information sur le projet	5
Établissements partenaires	5
Experts scientifiques	5
Experts techniques	5
Description du projet	5
Évaluateurs suggérés	6
CHAPITRE 4 – PROCESSUS DE SOUMISSION	7
Soumission d'une proposition	7
Collaboration avec les provinces	7
ANNEXE 1 : LETTRE TYPE – LETTRE ACCOMPAGNANT LA SOUMISSION D'UN AVIS D'INTENTION À LA FCI	8

CHAPITRE 1 – Introduction

Ces directives sont destinées aux chercheurs et au personnel administratif de recherche des établissements qui veulent préparer et soumettre un avis d'intention ou une proposition au deuxième Concours de l'Initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi. Pour en savoir plus sur le présent concours, consultez le site de l'[Initiative sur la cyberinfrastructure](#),

Système de gestion des contributions de la FCI

Les chercheurs et le personnel administratif utiliseront le [Système de gestion des contributions de la FCI](#) pour préparer, partager et soumettre des avis d'intention à ce concours. Si vous avez besoin de vous familiariser avec les fondements de ce système, veuillez consulter les guides d'utilisation destinés aux chercheurs, aux évaluateurs et au personnel administratif des établissements qui se trouvent sur notre [site Web](#).

Échéance

Les établissements souhaitant participer au deuxième concours de l'initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi doivent d'abord soumettre un avis d'intention à la FCI d'ici le 12 mai 2017.

Les avis d'intention feront l'objet d'une évaluation au mérite par un comité d'évaluation multidisciplinaire. Seuls ceux déterminés par le comité comme répondant le mieux aux objectifs du concours seront invités à soumettre une proposition.

CHAPITRE 2 – Directives relatives aux pièces jointes

Il importe que tous les avis d'intention et les propositions soumis soient conformes aux présentes directives et à celles des formulaires d'avis d'intention électroniques du Système de gestion des contributions de la FCI. Nous conseillons vivement aux chercheurs et au personnel administratif de recherche des établissements de réviser ceux-ci afin de s'assurer que les avis d'intention et les propositions soient conformes aux directives de préparation des avis d'intention précisées dans le présent guide.

Formulaires électroniques

Le personnel administratif de l'établissement et les chercheurs utiliseront le Système de gestion des contributions de la FCI pour préparer, partager et soumettre des avis d'intention et des propositions.

Format des pièces jointes

Comme de nombreux évaluateurs examineront les copies électroniques des avis d'intention et des propositions, les pièces jointes doivent être claires et facilement lisibles. Lorsque les pièces jointes ne sont pas conformes aux présentes directives, la FCI pourrait retourner l'avis d'intention aux fins de corrections.

Taille et marges du papier

La mise en page des pièces jointes doit suivre les instructions suivantes :

- Format (21 cm x 27 cm ou 8,5 x 11 po)
- Orientation portrait, colonne simple
- Marge d'au moins 2,5 cm (1 pouce) tout autour de la page. L'entête et le pied de page peuvent être à même ces marges.

Police de caractères et interligne

Il est essentiel de se conformer aux exigences sur la police de caractères, l'interligne et la couleur du texte pour garantir la lisibilité et l'équité. Le contenu des pièces jointes doit se conformer aux exigences minimales suivantes :

- Police de caractères : Au moins 12 points. Il est possible d'utiliser une grosseur de caractères plus petite dans les figures, les graphiques et les tableaux si le contenu demeure lisible à 100 pour cent. Il est important de confirmer que le document PDF final se conforme aux exigences sur la police de caractères.
- Interligne : Au moins six lignes par pouce vertical.
- Couleur du texte : Même s'il ne s'agit pas d'une exigence, il est recommandé d'utiliser le noir ou un autre couleur à fort contraste aux fins d'impression et de lisibilité de contenu destiné à un large public.

Pagination

Ne pas inclure la pagination dans les pièces jointes. Les avis d'intention et les propositions soumis à la FCI seront automatiquement paginés dans le Système de gestion des contributions de la FCI.

En-têtes et pieds de page

- En-tête : Indiquez sur chaque page le nom de l'établissement administratif en haut à gauche, le titre de la section dans le milieu et le numéro du projet en haut à droite.
- Pied de page : N'écrivez aucune information à droite, au bas de la page. Cet espace est réservé à la pagination.

Format et taille des fichiers :

- Seuls les fichiers PDF peuvent être téléchargés. Les documents ne doivent être ni cryptés ni protégés par un mot de passe.

- La taille du fichier ne doit pas excéder 20 mégaoctets (20 Mo).

L'avis d'intention compte six sections :

- Information sur le projet
- Établissements partenaires
- Experts scientifiques
- Experts techniques
- Description du projet
- Évaluateurs suggérés

Information sur le projet

Cette section comprend des renseignements de base sur le projet comme le titre du projet, le nom de l'établissement administratif et les mots-clés.

Établissements partenaires

Veillez énumérer les établissements admissibles au financement de la FCI qui participent à ce projet. Dans ce concours, un établissement partenaire reçoit une partie du financement de la FCI ou de l'infrastructure. N'inscrivez pas l'établissement administratif qui apparaît dans la section « Information sur le projet ».

Experts scientifiques

Dresser la liste des experts scientifiques¹ (maximum de dix), y compris le responsable du projet d'infrastructure de données de recherche. Cette liste peut comprendre des personnes d'organismes non admissibles au financement de la FCI. Ces utilisateurs doivent posséder un compte SGCF et avoir accepté de participer au projet avant que les formulaires de proposition ne puissent être soumis à la FCI. Les personnes inscrites ont automatiquement accès à l'avis d'intention.

Experts techniques

Dresser la liste des experts techniques² (maximum de dix) responsables du projet d'infrastructure de données de recherche. Cette liste peut comprendre des personnes d'organismes non admissibles au financement de la FCI. Ces personnes n'ont pas besoin d'un compte SGCF. Toutefois, l'établissement demandeur devrait les aviser et s'assurer qu'ils consentent à participer au projet. Ne pas inclure les personnes déjà inscrite comme expert scientifique.

Description du projet

Télécharger une pièce jointe d'au plus huit pages pour expliquer comment la proposition satisfait les trois objectifs du concours tel qu'ils ont été décrits dans l'Invitation à soumettre des propositions :

- **Excellence scientifique** : la proposition est liée à un domaine où le Canada a des capacités de recherche importantes. Le projet d'infrastructure de données de recherche porte sur des

.....
¹ Ces experts en la matière participeront à la définition des critères relatifs aux données en fonction des lacunes et des occasions soulevées par la communauté de chercheurs élargie. Ils prodigueront des conseils et agiront comme utilisateurs alpha et aussi comme utilisateurs finaux de l'infrastructure de données de recherche lorsqu'elle sera mise en service. L'engagement des experts scientifiques tout au long du projet sera donc déterminant pour le succès du projet.

² Les experts techniques sont notamment des développeurs de logiciels, des analystes d'affaires et des spécialistes de données qui participeront aux activités de développement régulières de l'infrastructure de données de recherche. Ils connaissent très bien les solutions techniques existantes et ne sont pas nécessairement des experts du domaine scientifique qui profitera de l'infrastructure de données de recherche.

occasions ou des lacunes soulevées par la communauté de chercheurs et permettra aux chefs de file émergents et établis de demeurer concurrentiels sur la scène internationale.

- **Retombées et maintien de la pertinence** : une masse critique de scientifiques canadiens participe activement pendant toute la durée du projet. L'utilisation de l'infrastructure de recherche de données sera maximisée par une procédure d'accès optimale. Les activités de recherche rendues possibles pourraient mener à d'importantes retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé tangibles
- **Faisabilité** : La portée du projet d'infrastructure de données de recherche est clairement définie. Les experts techniques possèdent l'expertise nécessaire pour concevoir, construire et mettre en service l'infrastructure d'ici trois ans.

Évaluateurs suggérés

Proposez au moins six évaluateurs qualifiés pour examiner cette proposition, qui ne sont pas en situation de conflit d'intérêts. Un conflit d'intérêts peut être considéré comme réel ou apparent lorsqu'un évaluateur :

- est un parent ou un ami proche du responsable du projet ou d'un des experts scientifiques ou techniques, ou entretient une relation personnelle avec l'un de ces derniers;
- pourrait obtenir ou perdre un avantage financier ou matériel à la suite du financement de la proposition;
- a depuis longtemps des divergences d'ordre scientifique ou personnel avec le responsable du projet ou l'un des experts scientifiques ou techniques;
- a une affiliation avec l'établissement, l'organisation ou l'entreprise du responsable du projet ou d'un des experts scientifiques ou techniques (y compris avec des hôpitaux de recherche ou des instituts de recherche affiliés);
- a une affiliation professionnelle avec le responsable du projet ou l'un des experts scientifiques ou techniques si l'une des situations suivantes est survenue au cours des six dernières années:
 - avoir des interactions fréquentes et régulières avec le responsable du projet ou l'un des experts scientifiques ou techniques dans l'exercice de fonctions dans un même département, établissement ou une même organisation ou entreprise;
 - avoir été le superviseur ou le stagiaire du responsable du projet ou d'un des experts scientifiques ou techniques;
 - avoir collaboré, publié ou partagé des fonds avec le responsable du projet ou l'un des experts scientifiques ou techniques ou prévoir le faire prochainement;
 - travailler pour l'établissement demandeur;
 - estime, pour quelque raison que ce soit, être incapable de réaliser une évaluation impartiale de la proposition.

Note : La FCI se réserve le droit d'utiliser ou non les suggestions.

Chapitre 4 – Processus de soumission

Soumission d'une proposition

Les avis d'intention du deuxième concours de l'Initiative sur la cyberinfrastructure 2015 – premier défi doivent être soumises dans le Système de gestion des contributions de la FCI. Veuillez noter que la FCI n'exige pas de recevoir une copie papier de l'avis d'intention; toutefois la FCI doit recevoir la liste de tous les avis d'intention pour lesquels l'établissement est demandeur ou collaborateur. La lettre de présentation (lettre type à l'annexe 1) doit être signée par le recteur, le directeur général ou le signataire autorisé (conformément à la Déclaration d'adhésion). La lettre de présentation et la liste des avis d'intention doivent être envoyées à la FCI à cyber@innovation.ca d'ici le 12 mai 2017.

Collaboration avec les provinces

La FCI distribuera la liste des avis d'intention et des propositions aux provinces et aux territoires pour les aider dans leur planification. La FCI encourage d'ailleurs les établissements à travailler en étroite collaboration avec les provinces et les territoires puisqu'ils sont des partenaires clés, et ce, dès les premières étapes de la planification et de l'élaboration des projets.

Annexe 1 : Lettre type – Lettre accompagnant la soumission d'un avis d'intention à la FCI

12 mai 2017

Mohamad Nasser-Eddine
Directeur, Programmes
Innovation.ca
230, rue Queen, pièce 450
Ottawa (Ontario) K1P 5E4

Objet : Soumission des avis d'intention à l'Initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi de la Fondation canadienne pour l'innovation

Monsieur Nasser-Eddine,

En réponse à l'invitation à soumettre des propositions à l'initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi, j'ai le plaisir de soumettre les avis d'intention indiqués dans le document ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Recteur/Directeur général (ou signataire autorisé)

Signature

Établissement

Nom de l'établissement : _____

Tableau 1 : liste des projets soumis par l'établissement

Numéro du projet	Responsable du projet (nom de famille, prénom)	Titre du projet	Cout total du projet (\$)	Montant demandé à la FCI (\$)	Établissement(s) partenaire(s) (séparer le nom des établissements par une virgule, le cas échéant)

Tableau 2 : liste des projets auxquels l'établissement collabore

Numéro du projet	Établissement demandeur	Responsable du projet (nom de famille, prénom)	Titre du projet	Cout total du projet (\$)	Montant demandé à la FCI (\$)